Communiqué de Presse

Philippe Kaltenbach

Sénateur des Hauts-de-Seine

Maire de Clamart

Le 19 juillet 2013

Philippe Kaltenbach se félicite du vote par l'Assemblée d'un amendement prévoyant la dissolution de l'EPADESA

Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine, avait déjà déposé en première lecture du projet de loi sur les métropoles un amendement demandant la dissolution de l'EPADESA au 1er janvier 2016 afin de changer le mode de gouvernance de La Défense, largement mis en cause dans les graves difficultés financières du premier quartier d'affaires d'Europe. Celui-ci avait été retiré en séance à la demande du Gouvernement après que la Ministre ait pris des engagements pour faire évoluer le modèle de développement du quartier. Cet amendement avait ensuite été repris par ses collègues députés socialistes des Hauts-de-Seine et adapté au nouveau projet de métropole de Paris. Il a finalement été adopté ce jour.

Philippe Kaltenbach déclare : « *Je me félicite du vote de cet amendement. Depuis 1958, date de la création de l'EPAD, le terme du mandat de l'établissement public en charge de l'aménagement de La Défense a déjà été maintes fois repoussé. Aujourd'hui sa mission d'aménageur consiste essentiellement dans le renouvellement du patrimoine existant. L'EPADESA n'a plus lieu d'être. La création prochaine d'une métropole à Paris est une excellente opportunité de donner un nouveau souffle au quartier d'affaires et changer son mode de gouvernance.* »

Le parlementaire PS ajoute *: « J'avais déjà déposé au Sénat un amendement allant dans le même sens. Je l'avais finalement retiré à la demande du Gouvernement qui m'avait assuré que l'Etat partageait nos préoccupations sur l'avenir du quartier d'affaires, sa gouvernance et son mode de développement. La Ministre s'était alors engagée, comme les élus de gauche du 92 le demandent depuis de nombreuses années, à un rééquilibrage de l'offre de logements présente sur le site qui avait jusqu'ici été orienté vers le « tout bureaux ». Celle-ci avait aussi annoncé que les ressources financières générées par le quartier d'affaires, notamment la CVAE, devaient être plus justement répartis et ce, notamment en fonction des coûts supportés pour les divers investissements.* »

Le Sénateur des Hauts-de-Seine conclut : *« Je souhaitais que les élus locaux puissent reprendre la main sur ce dossier. Ce sera chose faite en l'intégrant à la future dynamique métropolitaine. »*

Contact presse : Pierre Mareau (06.46.35.15.91 / 01.42.34.27.84)